



ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
MARCHICA MED

Communiqué de Presse

Abidjan, lundi 6 mars 2017 - A l'occasion de la visite d'amitié et de travail qu'effectue Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu l'Assiste, en Côte d'Ivoire, le Souverain et Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara se sont enquis, lundi 6 mars 2017, de l'état d'avancement des études et des travaux du projet de Sauvegarde et de Valorisation de la Baie de Cocody, dont la première étape a porté, notamment, sur l'ouverture d'un canal ainsi que le dragage de la baie et la protection de ses berges.

Depuis la présentation officielle du projet à Sa Majesté le Roi et à Son Excellence Monsieur le Président Alassane Ouattara, en juin 2015, et grâce à la volonté conjointe des deux chefs d'Etat frères, le projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody a franchi une étape importante de maturité.

Ainsi, la totalité des infrastructures du projet est en cours d'étude ou de construction pour un montant global de 450 millions de dollars. Ce montant sera mobilisé, à hauteur de 20%, par un crédit relais à lever par le gouvernement ivoirien, auprès des marchés financiers et par le biais de banques commerciales.

Le reste du financement étant assuré, dans le cadre d'un emprunt concessionnel, par les principaux fonds arabes, notamment, la Banque Islamique de Développement et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique.

Le projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody est, aujourd'hui, un modèle de référence en matière de coopération Sud-Sud et de la solidarité agissante du Royaume du Maroc et de la Côte d'Ivoire pour la prospérité et la modernisation de l'Afrique.

La cérémonie, de ce lundi 6 mars, a été marquée par la signature, devant SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, et SEM le Président Alassane Ouattara, d'un Mémorandum d'Entente relatif à la phase de valorisation et d'exploitation de la Baie de Cocody.

Aux termes de cet accord, les deux parties ont convenu des modalités de mise en œuvre de leur partenariat pour le développement du Programme de Valorisation et d'Exploitation portant sur la valorisation de la Rive Plateau, de la Coulée verte du Banco et du Parc Urbain de Cocody.



ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
MARCHICA MED

Sur la rive Plateau, il est question de la mise en place de la "Maison Ivoire" qui comprend, des hôtels, un centre commercial, un centre de conférences et de congrès, ainsi que des équipements de promotion de la culture ivoirienne. Il est prévu également la réalisation d'infrastructures ludiques, de restauration et de loisirs autour de la marina d'Abidjan.

Quant à l'aménagement de la rive de Cocody, elle verra la construction d'un Parc urbain, avec trois composantes essentielles à savoir, l'aménagement d'une plaine sportive, d'un parc d'animation aquatique et d'un site d'aventures et de découvertes.

S'agissant de la Coulée verte du Banco, opération intégrée de réhabilitation environnementale, elle porte sur la dépollution, le reboisement et l'aménagement urbain d'un corridor de 3000 ha entre la forêt du Banco et la Baie de Cocody.

En outre, il est prévu la mise en place d'infrastructures de proximité pour les populations des quartiers limitrophes ainsi que l'édification de maisons thématiques à savoir : la "Maison du Cacao", la "Maison du Café", la "Maison du Tissage", la "Maison aux Bijoux", la "Maison aux Fleurs" et la "Maison du Bois".

Le Mémoire prévoit également une extension de partenariat portant sur l'aménagement urbain et portuaire de Grand Bassam.

Aperçu sur La société d'Etat Marchica Med

Marchica Med est une société d'Etat marocaine, créée en 2008, dans le cadre du lancement du projet d'aménagement et de mise en valeur du site de la lagune de Marchica au Maroc, projet initié par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu L'Assiste.

Marchica Med est un opérateur en développement territorial spécialisé dans le développement de projets touristiques et urbains durables. La société est considérée, aujourd'hui, comme un aménageur de référence concernant les opérations de dépollution et de réhabilitation écologique de sites naturels sensibles.

Suite à la visite officielle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, à Abidjan, en juin 2015, Marchica Med a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le gouvernement ivoirien. Ce contrat rémunère Marchica Med pour le pilotage du projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody. Afin d'honorer ce contrat dans les meilleures conditions, Marchica Med a créé, en mars 2016, une succursale à Abidjan.



ROYAUME DU MAROC
AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA
MARCHICA MED

Ce modèle de coopération Sud-Sud, mis en place en Côte d'Ivoire, est confirmé lors de la dernière visite officielle de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, à Madagascar, en novembre 2016, avec la signature d'un Mémorandum d'Entente portant sur la valorisation du Canal des Pangalanes.

Ce projet porte sur la restitution durable de la navigabilité du canal ainsi que l'identification du potentiel de développement des différents sites traversés par le canal et leur mise en cohérence à travers l'élaboration d'une vision intégrée.

Ces deux projets situés aux extrémités Est et Ouest du continent Africain et pilotés par la succursale de Marchica Med à Abidjan, s'inscrivent dans la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, pour la mise en place d'une coopération Sud-Sud réussie.

Les deux projets précités offrent des opportunités de développement à l'échelle continentale aux entreprises marocaines opérant dans les secteurs du BTP, de l'agriculture, des mines, des énergies et des services et ce dans le cadre de partenariats gagnant-gagnant avec les opérateurs locaux.